



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT DE DLMD ET EXOR

21 JUILLET 2010

### RENOUVELLEMENT DU PACTE D'ACTIONNAIRES ENTRE EXOR ET DLMD

#### ACCORD DE RESTRUCTURATION DE DETTE

EXOR (ex-IFIL Investissements), société d'investissement contrôlée par la famille Agnelli et DLMD, société familiale d'investissement contrôlée par Monsieur Pascal Lebard (Directeur général de Sequana), ont reconduit le 21 juillet 2010 le pacte d'actionnaires de 2007 relatif à leur participation respective dans Sequana pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Ce pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert s'inscrit dans la continuité du mode de gouvernance adopté en 2007.

En vertu de ce pacte, le Conseil d'administration de Sequana sera composé de dix membres, dont trois proposés par EXOR – parmi lesquels le Président du Conseil d'administration en la personne de Monsieur Tiberto Brandolini d'Adda – et deux proposés par DLMD, dont Monsieur Pascal Lebard, Directeur général. Les cinq autres administrateurs indépendants seront proposés d'un commun accord par les parties.

Parallèlement, la dette de DLMD contractée en juillet 2007 lors de l'acquisition de sa participation dans Sequana (laquelle représente à ce jour 21,81% du capital de la société) et venant à échéance en juillet 2010 a été restructurée au terme d'une négociation avec ses créanciers (The Royal Bank of Scotland, BNP Paribas et EXOR).

L'accord de restructuration de dette prévoit les modalités permettant d'assurer l'extinction totale et immédiate de la créance d'EXOR à l'égard de DLMD, notamment, à la demande de DLMD, par la cession à EXOR de 790.190 actions Sequana (1,59% du capital) détenues par DLMD. A l'issue de cette opération, DLMD détiendra 20,22% du capital de Sequana et EXOR 28,24%.

Cet accord prévoit également la restructuration pour une durée de quatre ans de la dette de DLMD à l'égard de The Royal Bank of Scotland et de BNP Paribas, laquelle ne portera plus intérêts.

Selon les modalités de cet accord, DLMD consentira aux banques, agissant indépendamment, des options d'achat portant au total sur 20,22% du capital de Sequana, exerçables en tout ou partie pendant une durée de quatre ans, dont le prix d'exercice sera payé par anticipation par compensation avec l'intégralité des sommes dues par DLMD aux banques.

Le débouclage de ces options pourra se faire pendant une durée de quatre ans, en numéraire ou en actions Sequana, au choix de DLMD, pour un montant qui sera progressivement réduit à

partir de 12 euros par action en fonction de l'évolution du cours de bourse de Sequana, étant entendu que l'exercice de ces options d'achat dans leur intégralité assurera l'extinction totale de la dette de DLMD.

La mise en œuvre de l'ensemble des opérations susvisées est prévue le 30 juillet 2010.

Contacts :

Image Sept

Claire Doligez

Priscille Reneaume

01 53 70 74 25

[cdoligez@image7.fr](mailto:cdoligez@image7.fr)

[preneaume@image7.fr](mailto:preneaume@image7.fr)

EXOR

Ufficio Stampa EXOR

+ 39.011.5090320

[media@exor.com](mailto:media@exor.com)